



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le lundi 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-septième jour du mois d'Avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 21 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Maire en exercice, dument habilité par une délibération en date du 20 mars 2026.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS :

M. BELABBES Hiazed, M. BENAMEUR Adam, Mme NOWAK Hèlène, M. GRESS Geoffrey, Mme BOGAERT Céline, M. DELEVOYE Christophe, Mme BOUSSEMART Guylaine, M. DRUON Francis, Mme DESSEIN Martine, M. BRAME Philippe, Mme WAQUET Nadège, DELCROIX Sylviane M. BRUERE Jérôme, Mme RUYSEN Sylvie, Mme LEFEBVRE Christelle, M. DUVERT Jérôme, Mme AMADON, Virginie, Mme DOLLET Pauline, M. RUDENT Sylvain, WALLRICH Delphine, COCHE Pierre-Yves, Mme LEGRAND Auréline, M. PAGIES Gailord, M. COFFINIER Nicolas, Mme KEIRSGIETER Annie, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, M. RUCAR Nicolas.

ABSENTS EXCUSES : 1

M. Philippe KASPRZYK (pouvoir à M. Hiazed BELABBES).

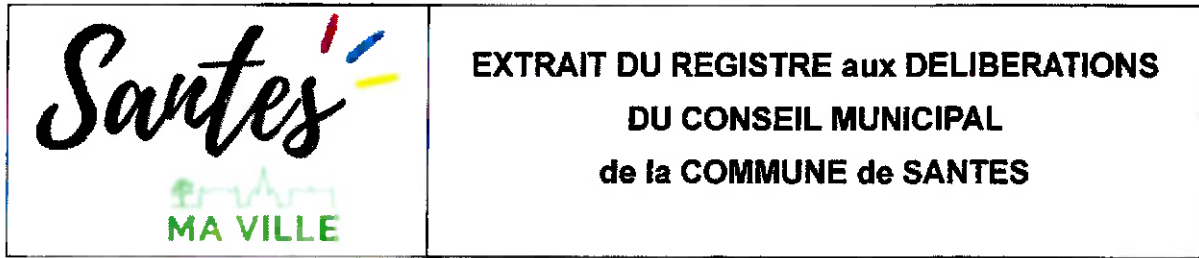
ABSENTS : 0

ASSISTAIENT A LA SEANCE : 28

Secrétaire de séance : M. BENAMEUR Adam

N° interne de l'acte : 2026-04-27 N°08

N° de feuillet : 9



APPROBATION DU BUDGET ANNEXE AGORA 2026

Monsieur Adam BENAMEUR, 1^{er} Adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines expose au conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 renforçant l'enjeu de transparence budgétaire et notamment l'obligation de tenir un débat budgétaire tel que prévu à l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'instruction M 57 modifiée précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu l'article L.5217-10-4 du C.G.C.T,

Vu la délibération en date du 5 mars 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu la commission finances en date du 18 avril 2026,

Considérant que les documents budgétaires ont été remis aux membres de l'assemblée délibérante au moins douze jours avant la réunion de l'assemblée délibérante,

Monsieur Le Maire soumet au vote le budget primitif pour le budget annexe Agora de la commune est qui s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement :.....	144 350,00 €,
En dépenses et recettes d'investissement :.....	20 994,86 €.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré sur proposition de Monsieur Adam BENAMEUR 1^{er} adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines, et de Monsieur Le Maire,

APPROUVE le budget primitif 2026 - budget annexe Agora de la commune tel que rédigé ci-dessus :

En dépenses et recettes de fonctionnement :.....	144 350,00 €,
En dépenses et recettes d'investissement :.....	20 994,86 €.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix

M. BELABBES Hiazed (pouvoir de M. KASPRZYK Philippe), M. BENAMEUR Adam, Mme NOWAK Hèlène, M. GRESS Geoffrey, Mme BOGAERT Céline, M. DELEVOYE Christophe, Mme BOUSSEMART Guylaine, M. DRUON Francis, Mme DESSEIN Martine, M. BRAME Philippe, Mme WAQUET Nadège, DELCROIX Sylviane M. BRUERE Jérôme, Mme RUYSEN Sylvie, Mme LEFEBVRE Christelle, M. DUVERT Jérôme, Mme AMADON, Virginie, Mme DOLLET Pauline, M. RUDENT Sylvain, WALLRICH Delphine, COCHE Pierre-Yves, Mme LEGRAND Auréline, M. PAGIES Gailord, M. COFFINIER Nicolas, Mme KEIRSGIETER Annie, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, M. RUCAR Nicolas.

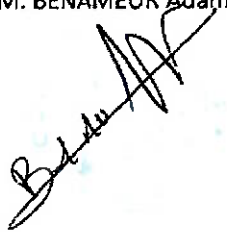
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 voix

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre

Le Secrétaire de séance,
M. BENAMEUR Adam



Le Maire,
M. BELABBES Hiazed



